|  |  |
| --- | --- |
| **DRAFPIC Bourgogne-Franche Comté**Affaire suivie par :Sébastien MARMOTTél : 03 45 62 76 00Mél : ce.drafpic@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr2 G rue Général DelabordeBP 81 92121019 Dijon cedex | Besançon, le 13 décembre 2022 Monsieur le Recteur de l’académie de Dijon,à*Destinataire in fine* |

**Objet**: Recrutement 2023-2024 des conseillers en formation continue

Références : Décret n°90 – 165 du 20 février 1990

 **Décret n°90 – 426 du 22 mai 1990**

 **Note de service n°90 – 129 du 14 juin 1990**

La campagne de recrutement des conseillers en formation continue (CFC) pour l’année scolaire 2023-2024 est ouverte dans l’académie de Dijon.

**Conditions de recrutement**

Peuvent faire acte de candidature :

* les fonctionnaires de catégorie A ;
* les personnels contractuels de catégorie A de la fonction publique ;
* les personnes titulaires au minimum d’un diplôme (ou titre homologué) de niveau 6 (licence) au moment de l’inscription justifiant d’une expérience professionnelle dans le domaine de la formation continue.

**Procédure de recrutement**

Elle comprend deux étapes :

1/ Une pré-sélection sur dossier ;

2/ Pour les candidats ayant été retenus sur dossier : un entretien approfondi avec le délégué régional académique à la formation professionnelle initiale et continue et des représentants de la formation continue.

Chacune de ces étapes a pour objectif de sélectionner les candidats les plus à même de répondre aux exigences de la fonction de CFC.

A l’issue de la procédure de recrutement, après avis de la commission académique consultative compétente à l’égard des conseillers en formation continue, la rectrice arrête la liste d’aptitude annuelle sur laquelle figurent sans ordre de classement les candidats retenus.

Les CFC confirmés exerçant leurs fonctions dans une autre académie sont inscrits de droit sur la liste d’aptitude dès lors qu’ils font acte de candidature**.**

L’inscription sur cette liste d’aptitude n’est valable que pour une année. Les candidats inscrits qui n’auront pas été appelés pour occuper un poste devenu vacant devront obligatoirement renouveler leur candidature.

Le dossier de candidature est composé d’une fiche de renseignements à compléter, de la copie du diplôme/titre le plus élevé, d’un CV, d’une lettre de motivation et d’une note relatant deux expériences professionnelles mobilisant les compétences listées dans le référentiel du métier de CFC. La fiche de renseignements (annexe 2) et la fiche composition du dossier listant les documents demandés (annexe 3) sont à télécharger sur le site du rectorat de l’académie de Dijon à l’adresse [htpp ://www.ac-dijon.fr/cfc](http://www.ac-dijon.fr/). Le dossier peut également être retiré auprès du secrétariat de la DRAFPIC – téléphone 03.45.62.76.00 courriel : ce.drafpic@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr

Le dossier de candidature, accompagné des documents demandés, est à renvoyer, en un seul fichier et sous format PDF, au plus tard le **mardi 11 avril 2023** par mail à ce.drafpic@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr

Le dépôt par courrier postal est également possible à l’adresse suivante, lieu de réception pour l’ensemble des candidatures reçues en région académique :

Rectorat de l’académie de Dijon

DRAFPIC

2G rue du général Delaborde

BP 81 921

21019 DIJON CEDEX

Tout dossier incomplet ou hors délai sera déclaré irrecevable.

Afin de vous présenter le métier de CFC, une réunion d’information est organisée le **mercredi 29 mars 2023 après midi en visioconférence.**

L’inscription se fait à l’adresse : ce.drafpic@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr ou auprès du secrétariat de la DRAFPIC au 03.45.62.76.00.

Les candidats désirant obtenir de plus amples renseignements peuvent s’adresser à M. Michel FAU directeur des études du CAFOC téléphone : 03.45.62.76.16 courriel : michel.fau@ac-dijon.fr ou Mme Adeline TROUSSEAU responsable de l’appui administratif aux pôles de la DRAFPIC téléphone : 03.45.62.76.02 courriel drafpic@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion la plus large possible de cette circulaire auprès des personnels placés sous votre autorité y compris par voie d’affichage.

Le Recteur de l’académie de Dijon



Pierre N’GAHANE

Destinataires :

Mesdames et messieurs les directeurs académiques des services de l’éducation nationale, directrices et directeurs des services départementaux de l’éducation nationale de Côte d’Or, de la Nièvre, de Saône et Loire et de l’Yonne

Monsieur le président de l’université de Bourgogne

# Monsieur le chef de service de région académique pour l'information et l'orientation (DRAIO)

Mesdames et messieurs les DRAFPIC/DAFPIC/DAFCO

Mesdames et messieurs les inspecteurs d’académie-inspecteurs pédagogiques régionaux

Mesdames et messieurs les inspecteurs de l’Education nationale

# Monsieur le délégué académique à la formation des personnels

Mesdames et messieurs les chefs d’établissement du second degré

Monsieur le directeur d’AGROSUP

Mesdames et messieurs les directeurs des C.I.O.

Messieurs les présidents de GRETA

Mesdames et messieurs les directeurs délégués aux formations professionnels et technologiques

Mesdames et messieurs les conseillers en formation continue de GRETA

Mesdames et Messieurs les chefs de division du Rectorat

Monsieur le Directeur de CANOPÉ

Madame la Directrice du CFA de l’Education nationale

Mesdames et Messieurs les enseignants du premier et du second degré,
S/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement,
S/c de Madame et Messieurs les Directeurs des services départementaux de l’éducation nationale de Côte d’Or, de la Nièvre, de Saône et Loire et de l’Yonne